



Renouvellement cds - deuxième pacs

Par **Shaban**, le **14/06/2010** à **14:52**

Bonjour,

J'espère vivement que vous puissiez m'apporter un éclaircissement à mon problème. J'ai un titre de séjour 'Vie Privée Vie Famille' grace à la conclusion d'un pacs voila 3 ans. Le problème est que je n'arrivais plus a m'entendre avec mon ex-compagnon et notre relation s'est beaucoup dégradée et est devenue invivable. Peu après le deuxième renouvellement je pris la porte car je n'ai pas supporté le chantage qu'il m'a fait pour ce renouvellement.

J'ai eu la chance de faire la rencontre d'une autre personne avec qui je m'entends à merveille et qui connaisse mon histoire. Il m'a proposé de se pacser, chose qu'on a faite depuis maintenant 6 mois. J'aurai presque dit, tout est bien qui fini bien si j'avais occulté LA PREFECTURE !!! Mais c'est bien la mon problème. Comment puis-je leur présenter cela sans qu'ils me jugent instable ? Comment se passera le renouvellement ? Avez-vous vécu une situation similaire ?

Merci mille fois pour votre aide et conseil !!

Par **chris_idv**, le **17/06/2010** à **12:20**

Bonjour,

Avez vous bien appliqué l'un des 4 modes de dissolution du PACS prévu à l'article 515.7 du Code Civil ?

<http://www.easydroit.fr/codes-et-lois/article-515-7-du-Code-civil/A155248/>

<http://www.easydroit.fr/divorce/le-pacs/la-dissolution-du-pacs.htm>

Cordialement,

Par **Shaban**, le **17/06/2010** à **18:35**

Bonjour et merci pour votre réponse.

Nous avons rompu le pacs 'à l'amiable' J'ai même reçu une attestation de dissolution de pacs sans quoi j'aurais pas pu me repacser.

Cordialement